

# DELIBERATION

## COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-deux, le cinq octobre, à 14h30, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du vingt et un septembre deux mille vingt-deux, s'est réuni en session ordinaire à Garéoult sous la Présidence de Monsieur Michel GROS.

**Objet :** Avenant à la convention SIT Observatoires Photographiques du Paysage

**Délibération n° :** 372-2022

**Secrétaire de séance :** Sophie LEMETER

**Membres en exercice :** 38

**Membres présents :** 23

**Pouvoirs :** 2

**Excusés, absents :** 13

**Présents(es) :**

Laurence BRULEY

Roger ANOT

Laetitia TREMOUILHAC

Denise REY

Marie-Pierre EMERIC

Henri BERGE

Michel GROS

Simone CALLAMAND

Jean-Claude HOOG

Mikaël SCHNEIDER

Carine PAILLARD

Christian BOUYGUES

Christian OLLIVIER

Patrice TONARELLI

Sophie LEMETER

Hélène VERDUYN

Virginie PHELIPPEAU

Josiane GALIZZI

Georges LUVERA

Jean-Michel CONSTANS

Suzanne ARNAUD

Sébastien BOURLIN

Didier RÉAULT

**Pouvoirs :**

**Monsieur Robert DELEDDA**, délégué de la commune de La Cadière d'Azur, a donné pouvoir à madame Hélène VERDUYN, maire et déléguée de la commune de Signes ;

**Monsieur Jean-Yves DOLISI**, délégué de la commune de Riboux, a donné pouvoir à madame Hélène VERDUYN, maire et déléguée de la commune de Signes ;

**Excusés(es), absents(es) :**

Monsieur Philippe SCHELLENBERGER, Monsieur Jacques PAUL, Monsieur Hervé THEBAULT, Monsieur Vincent AYALA, Madame Céline ROUSTAN, Monsieur Gilles-olivier PAYAN, Monsieur Claude FABRE, Monsieur Bruno AYCARD, Monsieur Marc LAURIOL, Madame Véronique MIQUELLY, Madame Jacqueline BOUYAC, Monsieur François de CANSON, Monsieur Christophe MADROLLE.

**Etaient également présents :**

Monsieur Alexandre NOËL, directeur du PNR de la Sainte-Baume

Vu la Charte du Parc naturel régional de la Sainte-Baume et notamment la mesure 2  
Valoriser le caractère de la Sainte-Baume et initier une culture du paysage.

**Considérant que** la présente convention d'application a pour objet de définir les modalités d'organisation et de financement du projet portant sur la création d'une application SIT pour consulter les Observatoires Photographiques du Paysage des PNR de Camargue, du Luberon, du Queyras, du Ventoux, du Verdon, des Alpilles et de la Sainte Baume à partir d'une solution open source générique déjà utilisée par les parc nationaux et régionaux de régions voisines (application web Geopaysage).

Il est proposé d'adopter l'avenant à la convention initiale portant sur l'application d'un Observatoire photographique du paysage annexé à la présente délibération et d'approuver la participation financière du Parc naturel régional de la Sainte-Baume à hauteur de 1 500 euros.

A l'unanimité le Comité Syndical ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré :

- ADOPTE l'avenant à la convention SIT Observatoires Photographiques du Paysage.
- AUTORISE le Président à signer ladite convention et à engager toutes les démarches administratives et financières relatives à cette opération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme

Le Président

The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'Parc naturel régional de la Sainte-Baume' around the top and 'syndicat mixte' at the bottom, with a central emblem.

Michel GROS